
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Revenu de base : Réaction de Laurent Ughetto au rejet du projet de loi

31 janvier 2019

À l'automne 2017, 13 Départements dont l'Ardèche se sont rassemblés pour concevoir et proposer une expérimentation sur leurs territoires d'un modèle de revenu de base. Ils ont été rejoints en septembre 2018 par 5 autres Départements convaincus du bien-fondé de la démarche¹.

Revenu de solidarité, de développement et d'autonomie, le revenu de base permettrait de pallier plusieurs inégalités inhérentes aux aides sociales actuelles, en automatisant les prestations sociales et en s'ouvrant aux moins de 25 ans. Pour rappel, 35% des personnes ayant droit au RSA n'y recourent pas, et 25% des 18-24 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Cette proposition de loi représente plus de deux ans de travail entre les Départements, accompagnés de la fondation Jean-Jaurès et de l'Institut des politiques publiques qui a permis d'apporter une approche scientifique et concrète au projet. Sous l'impulsion des collectivités, le principe en a été concerté avec les citoyens à l'échelle nationale.

C'est donc avec fierté que les 18 présidents attendaient la présentation devant l'Assemblée nationale de la proposition de loi qu'ils avaient élaborée, portée par Hervé Saulignac, député et conseiller départemental de l'Ardèche. Une fierté doublée d'une certaine confiance au vu des déclarations du gouvernement en faveur du développement des expérimentations au sein des collectivités territoriales², autorisée par l'article 72 de la Constitution³.

Mais ce projet de loi a été refusé ce 31 janvier, le gouvernement privilégiant des mesures restrictives comme seul levier de lutte contre le chômage.

Face à ce refus, Laurent Ughetto, président du Département de l'Ardèche, se questionne sur la décision prise de durcir les sanctions pesant sur les chercheurs d'emploi, via une augmentation du nombre de contrôleurs au détriment des accompagnateurs emploi et des missions locales⁴. Une telle divergence entre les objectifs annoncés et les mesures prises ne peut que laisser perplexe.

Pour Laurent Ughetto, « *le rejet de cette proposition de loi cache difficilement la volonté gouvernementale de favoriser le revenu universel d'activité, moins abouti, et les politiques au détriment du revenu de base. Aujourd'hui je suis amer, car ce refus balaie d'un revers de main le travail collectif de plusieurs Départements, qui avaient à cœur d'expérimenter ce revenu de base dans le but de diminuer les inégalités sociales, légitimement au regard de leurs compétences dans ce domaine. Un Etat qui ne s'appuie ni sur ses collectivités territoriales, premiers relais des besoins des habitants, ni sur l'opportunité d'expérimentation que lui offre la loi, renvoie l'image d'un gouvernement désireux de centraliser le pouvoir, au détriment de politiques innovantes adaptées aux territoires.* »

¹ Ardèche, Ariège, Aude, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Landes, Lot-et-Garonne, Meurthe et Moselle, Nièvre, Seine Saint Denis, et depuis septembre 2018 : Alpes-de-Haute-Provence, Finistère, Hérault, Loire-Atlantique et Lot.

² <https://www.courrierdesmaires.fr/76501/emmanuel-macron-versailles/>

³ « [...] Dans les conditions prévues par la loi organique, et sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences. [...] » -

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006527579&cidTexte=LEGITEXT000006071194&dateTexte=vig>

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/12/28/2018-1335/jo/texte>

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

